

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 7 May embre 2208

Nº 2008-12-8-2

Service instructeur Langue et Culture régionales

Service consulté

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES SITE INTERNET DES RESSOURCES ARTISTIQUES ET CULTURELLES EN LANGUE REGIONALE

Résumé: L'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle sollicite un soutien de 2 000 € de la part du Conseil Général pour son projet de site internet des ressources artistiques et culturelles en langue régionale: alsace-culture.com dont le coût de réalisation est estimé à 28 400 €.

Depuis 2001 le Conseil général tente d'encourager la pratique de la langue régionale dans le cadre scolaire et extrascolaire en complément de l'enseignement bilingue. Mais, compte tenu sans doute de la dégradation de la langue et de sa pratique dans notre département, bien peu d'actions aboutissent. Les communes et associations semblent disposer de peu d'acteurs culturels suffisamment bilingues. Il est donc important et urgent de recenser toutes les compétences disponibles en vue de les mettre à disposition de nos partenaires : écoles, collèges, communes et associations.

La relance de la pratique sociale de la langue régionale d'Alsace sous ses deux formes, le Hochdeutsch, la langue littéraire et commune, l'Elsasserditsch, ses formes populaires et dialectales, nécessite de disposer d'un très large volant d'artistes, de conteurs, d'animateurs et d'intervenants dans différents domaines, maîtrisant l'une et/ou l'autre avec aisance et aptes à l'utiliser partiellement ou exclusivement dans les cadres scolaires, extrascolaires ou culturels sur l'ensemble de la région. Ce site sera entièrement bilingue et comportera des fiches pour des artistes et intervenants issus de l'ensemble du Rhin supérieur.

L'association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, 5 Boulevard de la Victoire à Strasbourg, en liaison avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, sollicite le soutien du Département pour ce projet évalué à 28 400 € dont elle sera maître d'oeuvre. Elle sollicite une participation spécifique de 2 000 € à ce titre.

Je propose d'accorder une subvention de 2 000 € au titre du projet de site internet des ressources artistiques et culturelles en langue régionale : alsace-culture.com. Celui-ci devrait bénéficier d'une aide significative de l'Etat (DRAC) au titre des langues régionales de France.

Cette aide sera imputée sur la dotation Langue et Culture Régionales chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E 058.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER